

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le deux février, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, dans le restaurant scolaire du Centre, en application de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Philippe CHÉRY qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Mme Sylvie MARCHAND qui donne pouvoir à M. Laurent MEUNIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Michel BURILLO

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27

Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 11 janvier 2022.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU, demande à ses conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Olivier LEONHARDT, Sénateur, décédé le 2 février 2022.

**I. AFFAIRES GENERALES**

• **Délibération n°CM15/011/2022 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 30 novembre 2021**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
75/2021	07/12/2021	-	GIPA 2021	811 €
76/2021	10/12/2021	DM4/2021	Décision portant virements de crédits / Décision Modificative du Budget n°04/2021	-
77/2021	20/12/2021	SODEXO	Restauration collective – 2022-2024 – Attribution du marché	-
01/2022	06/01/2022	-	Fixation des tarifs pour la vente de billets / Hivernales 2022	Tarif adultes : 7 €

				Tarif réduit : 5 €
02/2022	11/01/2022	ISOPHON	Cuisine centrale – Attribution du lot n°8 – Plâtrerie – Doublage à l'Entreprise ISOPHON	9 890.16 € TTC
03/2022	18/01/2022	BTP Consultants	Mission de Coordination SPS / Catégorie 2 – Création d'un pôle sportif – Société BTP Consultants	9 000 € TTC
04/2022	18/01/2022	Bureau Veritas	Signature d'une convention de contrôle technique et d'un contrat de missions connexes – Création d'un pôle sportif – Société Bureau Veritas	9 960 € TTC
05/2022	18/01/2022	Ile de Loisirs de Buthiers (SMEAG)	Signature d'un bon de commande avec l'Ile de Loisirs de Buthiers – Séjour de l'Espace Jeunes du 15 au 18 juillet 2022	4 290 € TTC
06/2022	19/01/2022	SARL « La Ferme de Tiligolo »	Signature d'un contrat de cession des droits de représentation / « La Ferme de Tiligolo » / Salon de l'Environnement du 19/03/2022	1 985.51 € TTC
07/2022	19/01/2022	SGS FRANCE	Signature d'un bon de commande avec SGS FRANCE pour des analyses d'échantillons dans le cadre de la recherche de légionnelles	729.00 € TTC
08/2022	21/01/2022	IFAC	Signature d'un bon de commande pour une formation au BAFA approfondissement Assistant sanitaire pour 20 stagiaires du 24 au 29/10/2022 / IFAC	4 200 € TTC
09/2022	21/01/2022	-	Organisation d'un stage d'approfondissement au BAFA pour 20 stagiaires, du 24 au 29/10/2022 / Participations des stagiaires	238.30 € par stagiaire
10/2022	21/01/2022	Centre nautique de Mimizan	Signature d'un accord conventionnel avec le Centre nautique de Mimizan – Séjour été Espace Jeunes du 18 au 24/07/2022	6 124.60 € TTC
11/2022	21/01/2022	-	Participations des familles – Séjour « Été » de l'Espace Jeunes – Du 15 au 26 juillet 2022	-
12/2022	21/01/2022	Compagnie Théâtrale « Les Horloges Lumineuses »	Signature d'un bon de commande avec la Compagnie Théâtrale « Les Horloges Lumineuses » / Spectacle « L'authentique histoire du Grand Méchant » le 06/04/2022 à la médiathèque de l'espace Simone Veil <u>Report suite annulation du spectacle du 08/12/2021</u>	500 € TTC
13/2022	21/01/2022	Swank Films Distribution France SARL	Signature d'un contrat pour une projection publique non commerciale le 18/05/2022 à la Médiathèque – « Le Chant de la mer » – Swank Films Distribution France SARL	279.58 € TTC
14/2022	26/01/2022	BAL'ECO	Signature d'un contrat pour le balayage des voies de la commune avec la société BAL'ECO	17 193€ TTC
15/2022	27/01/2022	Croix Rouge de Limours	Formation PSC1 organisée par l'espace Jeunes le 12/03/2022 / Croix Rouge française de Limours	640 € TTC 15 € / participant

- **Délibération n°CM15/012/2022** : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 16 novembre 2021

- Prend acte de ces décisions :

<b>Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal</b>			
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>	<b>DPU</b>
914612110076	AH 327/4 Allée Traversière	280 000 €	NON
914612110077	AK 108-99/Rue du Gay Pigeon	1 000 000 €	NON
914612110078	AK99 lot A/Rue du Gay Pigeon	148 000 €	NON
914612110079	AK221-240/12 Rue de la Pierreuse	285 000 €	NON
914612110080	AK99/Rue de la République	160 000 €	NON
914612110081	AK221-240/12 Rue de la Pierreuse	285 000 €	NON
914612110082	AE207-46/8 Rue du Vieux Chemin	339 500 €	NON
91461210083	AE207-46/8 Rue du Vieux Chemin	314 000 €	NON
914612110084	AI 205/3 Rue du Chemin Vert	362 000 €	NON
914612110085	AP7/12 Route d'Arpajon	262 750 €	NON
914612110086	AB 411-414/18 B Rue des Primevères	150 000 €	NON
914612110087	AN5-70/42 Rue de la Mairie	372 000 €	NON
914612110088	AM 62-63-149-150/12 Rue du Coteau	535 000 €	NON
914612110089	AK 351/Rue de la République	160 000 €	NON
914612110090	AK 348/ Rue du Gay Pigeon	160 000 €	NON
914612110091	AK 354 / Rue de la République	160 000 €	NON
914612110092	AK 353/Rue de la République	160 000 €	NON
914612110093	AK 347 /Rue de la République	160 000 €	NON
914612110094	AK 352/Rue de la République	160 000 €	NON
914612110095	AE 51-211/ 40 Rue du Chemin Creux et Rue du Chemin Creux	160 000 €	NON
91461210096	AK 350/ Rue de la République	157 000 €	NON
914612110097	AK 346/ Rue de la République	165 000 €	NON
914612110098	AK355/23 Rue du Gay Pigeon	160 000 €	NON
914612110099	AK349/23 Rue du Gay Pigeon	160 000 €	NON
914612110100	AB32/36 Grande Rue	325 000 €	NON
914612110101	AH158/16 Rue Pierre et Marie Curie	430 000 €	NON
914612110102	AE207-46/8 Rue du Vieux Chemin	314 000 €	NON
914612110103	AL 1-2/7 Rue du Coteau lot C	209 000 €	NON
914612110104	AL 1-2 /7 Rue du Coteau lot B	187 000 €	NON
914612110105	AL 1-2/7 Rue du Coteau lot D	180 000 €	NON
914612110106	AL 1-2/7 Rue du Coteau lot A	430 500 €	NON
914612110107	AB144-145-320-321/11 Rue des Ecoles	449 000 €	NON
914612210001	AE 274-276/ 18 Rue de la Fontaine	315 000 €	NON
914612210002	AE 248-133/25 C Rue Cerfeuille	440 000 €	NON

<b>Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal</b>				
<b>N° d'Ordre</b>	<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Prix</b>	<b>DP</b>
1	NO 91 22 0022 01	AD 19- 23/De la Ferme des Maures	371 585 €	NON
2	NO 91 22 0064 01	AL 69-70 / Le Moulin d'Ollainville	150 000 €	NON

• **Délibération n°CM15/013/2022 : Modification de la délibération instaurant délégation de fonctions à 3 Conseillers Municipaux**

- **Décide** d'abaisser à deux, le nombre de Conseillers Municipaux délégués.

- **Dit** que les délégations de fonctions attribuées à Monsieur Didier BONNIER et à Monsieur Nicolas PIOT, restent inchangées.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM15/014/2022 : Constitution du jury d'Assises 2023**

Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, communique au Conseil Municipal le résultat du tirage au sort des juré-e-s :

Liste des juré-e-s titulaires pour la session de l'année 2023 :

1. Madame COLLEY Cottre, Carole
2. Madame EL ARYANI Audrey, Gladys, Estelle
3. Madame AKKOUCHE Karine, Khadidja épouse GIRY
4. Madame OLESSINA Manon, Anne

Liste des juré-e-s suppléant-e-s pour la session de l'année 2023 :

1. Madame BOUTOT Marie-Hélène
2. Madame VAN RECKEM Sylvie, Yvette, Bernadette épouse CAROEN
3. Monsieur DELBECQ Frédéric, Georges
4. Monsieur DOS SANTOS Christophe
5. Madame BLANLOEUIL Ingrid épouse FAVARD
6. Monsieur LAVILLE André, Auguste, Cyrille
7. Monsieur MARINIER Nicolas, Daniel, Jacques
8. Monsieur MOLIERE Jean-Pierre, Alfred

**II. INTERCOMMUNALITE**

• **Délibération n°CM15/015/2022 : Projet de pacte de gouvernance entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres**

- **Approuve** le projet de pacte de gouvernance entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres.

**Adoptée à l'unanimité**

### **III. FINANCES**

#### **• Délibération n°CM15/016/2022 : Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Présentation du rapport**

- **Prend acte** de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

- **Dit** que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Cœur d'Essonne Agglomération, sera mis à disposition du public en Mairie, dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, et sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

- **Demande** au Maire de préparer le budget 2022 selon les orientations ainsi définies.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

#### **• Délibération n°CM15/017/2022 : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures**

- **Approuve** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commandes.

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

- **Autorise** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Indique** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique.

- **Habilite** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement.

- **Autorise** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **• Délibération n°CM15/018/2022 : Autorisation de programme n°7 – Construction d'une cuisine centrale – Mise à jour n°4**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à : 2 928 213.59 € TTC,

- **Décide** de répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2018 :

4 800.00 € TTC

Exercice 2019 :	67 044.00 € TTC
Exercice 2020 :	209 668.76 € TTC
Exercice 2021 :	1 206 284.83 € TTC
Exercice 2022 :	1 440 416.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2022 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM15/019/2022 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Programmation 2022 – Création d'un pôle sportif**

- **Sollicite** de Monsieur le Préfet de l'Essonne, une subvention aussi élevée que possible telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus au titre de la DETR 2022, pour financer le programme d'investissement 2022.

- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l'Essonne.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM15/020/2022 : Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 – Transition énergétique**

- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du Préfet de l'Essonne, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM15/021/2022 : Appels à projets concernant le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2022 – Sécurisation des écoles**

- **Prend acte** de la proposition d'inscrire au Budget 2022 des travaux de mise en sécurité dans deux écoles de la Commune.

- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Préfecture de l'Essonne, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) au titre de l'année 2022.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **IV. ENFANCE**

- **Délibération n°CM15/022/2022 : Signature de l'avenant n°1 à la convention de groupement constitutive d'un groupement de commandes – ENT (Environnement Numérique de Travail) Collège Département et ENT Écoles Primaires Communes**

- **Approuve** l'adhésion des communes de Breuillet et du Val-Saint-Germain au groupement de commandes ENT.

- **Approuve** l'avenant à la convention constitutive permettant l'adhésion de ces deux nouvelles communes et la modification de l'article 10 relatif aux conditions d'adhésion.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **V. JEUNESSE**

- **Délibération n°CM15/023/2022 : Séjour espace jeunes : demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse**

- **Sollicite** auprès de l'Office Franco-Allemand une subvention la plus élevée possible dans le cadre du séjour « jeunes », organisé du 15 au 26 juillet 2022.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### **VI. PERSONNEL**

- **Délibération n°CM15/024/2022 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement** (en application de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **Décide** de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Délibération n°CM15/025/2022 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité** (en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

- **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

À ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs.

- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM15/026/2022** : Créations et suppression d'emplois

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

- **la création** d'un emploi d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet,
- **la création** d'un emploi de technicien, permanent à temps complet,
- **la suppression** d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,
- **la création** de 2 emplois d'adjoint administratif, permanents à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

**Filière : Technique**

Cadre d'emploi : **Agents de maîtrise**

Grade : Agent de maîtrise principal

- ancien effectif :	2
- nouvel effectif :	3

Cadre d'emploi : **Techniciens**

Grade : Technicien

- ancien effectif :	0
- nouvel effectif :	1

Grade : Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif :	1
- nouvel effectif :	0

Cadre d'emploi : **Adjoins administratifs**

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif :	2
- nouvel effectif :	4

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au budget, chapitre 012.

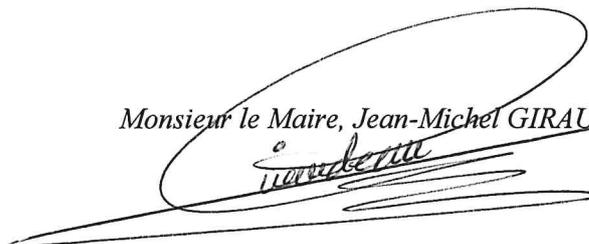
**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

**VII. INFORMATIONS**

• **Régie Eau Cœur d'Essonne : Présentation du rapport d'activité 2020**

La séance est close 22h50.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 18 février 2022.